

L'année 2017-2018 a été marquée par les signatures du nouveau contrat d'établissement, du contrat de site AMPM et par l'accréditation de la nouvelle offre de formation 2018-2023. Elle s'est terminée par les résultats de l'appel à projet du PIA3 consacré aux Nouveaux Coursus à l'Université (NCU) et pour lequel l'Université d'Avignon a reçu, pour la première fois, une dotation décennale de 7,9M€ pour développer le projet *Capacité*.

L'attractivité de l'Université d'Avignon et le renforcement de sa visibilité internationale sur ses deux axes identitaires (Agros&Sciences - Culture, Patrimoine, Sociétés numériques) sont au cœur de la stratégie de développement de l'établissement.

## L'Université d'Avignon lauréate de l'appel à projet du PIA3 dédié aux Nouveaux Coursus à l'Université (NCU)

Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, et Guillaume Boudy, Secrétaire général pour l'investissement, ont annoncé lundi 9 juillet 2018 la liste des 19 lauréats du second appel à projets « Nouveaux cursus à l'université » du PIA 3, doté d'une enveloppe de 176 millions d'euros sur dix ans et dont la gestion est confiée à l'Agence nationale de la recherche (ANR).

L'action « Nouveaux Coursus à l'Université » a pour objectif de soutenir les universités, les écoles et les regroupements d'établissements qui souhaitent faire évoluer leur offre de formation afin de répondre aux enjeux auxquels est confronté le système français d'enseignement supérieur. Elle vient naturellement en appui de la réforme du premier cycle universitaire et du Plan étudiants portés par le Gouvernement.

Classée A+, l'Université d'Avignon est lauréate de cette deuxième vague d'appel à projets et reçoit ainsi une dotation décennale de 7,9 M€ pour mettre en place son projet *Capacité*. Le projet a pour objectif d'améliorer les taux de réussite en faisant évoluer le cadre des licences et en adaptant le parcours de l'étudiant à son projet professionnel ou académique.

L'université souhaite ainsi renforcer ses liens avec les lycées et établissements partenaires pour une meilleure orientation des étudiants, réorganiser les licences en quatre types de parcours individualisés et mettre en place des actions d'accompagnement.

## Description du projet

Le projet CAPACITÉ, mis en place progressivement dès la rentrée 2018-2019, assurera la prise en charge réussie d'un public fortement hétérogène en actionnant trois leviers de changements majeurs :

- la coordination des dispositifs d'information, d'orientation, de remédiation et de passerelles à travers un réseau de lycées partenaires et à travers les établissements constituant les 2 Campus des Métiers et des Qualifications portés par l'Université d'Avignon ;

- une individualisation du parcours des étudiants en licence dès la L1 ;

- un accompagnement renforcé de tous les publics à l'arrivée en licence avec la mise en place d'un contrat de réussite pédagogique adapté au projet et au profil de chaque étudiant qui sera suivi de manière centralisée.

### **1/ Coordination territoriale des formations du supérieur : une liaison resserrée entre les formations post-bac des lycées et de l'Université d'Avignon, pour assurer l'information, l'orientation et l'accompagnement à la réussite des étudiants**

L'originalité du projet repose sur la mise en synergie des formations post-bac du territoire.

Le projet CAPACITÉ a l'ambition de décloisonner le 1er cycle universitaire et les formations portées par les autres établissements post-bac. Il est structurant pour le territoire car il implique la mise en place d'une coordination territoriale de l'offre de formation et de la gestion des parcours étudiants. Seule université en France à proposer ce dispositif, l'Université d'Avignon coordonnera ainsi l'information et l'orientation au sein du réseau des lycées partenaires.

Un observatoire statistique des parcours de réussite dans le territoire sera également déployé.

LO	Licence en 2, 3 ou 4 ans
Classes propédeutiques de préparation à la licence	<p><b>Une individualisation des parcours fondée sur 3 socles de formation complémentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un socle disciplinaire de mention (100 ects)</li> <li>• Un socle de compétences transversales (30 ects)</li> <li>• Un socle d'individualisation autour de 4 types de parcours (50 ects)</li> </ul>
	<p><b>Un accompagnement renforcé des étudiants dans leur orientation et le développement de leur projet professionnel</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement individualisé par les directeurs des études et la MOI</li> <li>• Dispositif ALLURE (Accompagnement à la Licence Universitaire et à la Réussite) et classes de propédeutique</li> </ul>
<p><b>Coordination territoriale des formations du supérieur</b></p>	

## 2. Des parcours individualisés de formation

Le projet CAPACITÉ a pour objectif de favoriser la réussite des étudiants par l'individualisation de leurs parcours. Il s'agit de s'affranchir des cadres contraignants qui ne conviennent ni aux étudiants en difficulté ni aux excellents étudiants. L'enjeu pédagogique est de proposer à chaque étudiant un parcours adapté à son projet et à ses capacités.

Un étudiant pourra disposer de deux années pour réunir des UE capitalisant les 60 ECTS\* d'un premier niveau de licence, un autre pourra réussir en deux ans à capitaliser les 180 ECTS qui créditent actuellement une licence complète.

Les trois socles de formation constituant la nouvelle licence à l'Université d'Avignon permettent à tout étudiant d'acquérir un ancrage disciplinaire fort, de développer des compétences transversales et d'individualiser son parcours. Les licences délivrées à l'UAPV continueront à être des diplômes nationaux correspondant à la nomenclature officielle et à leurs compétences associées.

Le projet CAPACITÉ prévoit la mise en place de quatre types de parcours individualisés :

- un parcours mono disciplinaire classique ;
- un parcours professionnel ;
- des parcours pluri-disciplinaires ;
- des parcours tournés vers l'entrepreneuriat.

Afin de mettre en place ces quatre types de parcours, l'Université d'Avignon a choisi l'approche par compétences et s'appuiera sur l'innovation pédagogique.

	Socle disciplinaire	Socle de compétences transversales	Socle d'individualisation
Objectif et modalités	Acquérir une maîtrise effective des savoirs fondamentaux d'une discipline	Développer des compétences transversales à partir d'une offre de blocs d'apprentissage communs à l'ensemble des licences	Individualiser son parcours dès la L1 ou la L2 en choisissant : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un parcours mono-disciplinaire</li> <li>• Un parcours bi ou pluri-disciplinaire</li> <li>• Un parcours de spécialisation professionnelle court</li> <li>• Un parcours Entrepreneuriat</li> </ul>
Volume	100 ECTS	30 ECTS	50 ECTS (a minima)

## 3. Des actions d'accompagnement renforcées et ciblées pour les étudiants de L1 en situation de décrochage ou inscrits sous conditions

Le projet CAPACITÉ propose une prise en charge individualisée des étudiants en difficulté qui vise à empêcher leur décrochage en début de parcours et à favoriser, le cas échéant, leur réorientation active.

L'université propose l'étalement de la L1 en deux ans pour les étudiants en difficulté, mais qui ont un choix disciplinaire déjà affirmé. Cet étalement est complété par des actions d'accompagnement, de mise à niveau, de découverte pluridisciplinaire pour affiner les choix d'orientation.

L'université d'Avignon mettra ainsi en place des actions d'accompagnement renforcées et ciblées pour tous les publics à l'arrivée en licence, dans le cadre d'un contrat pédagogique. Elle proposera aux étudiants qui ne disposeront pas des prérequis nécessaires (acceptés par un « oui si ») une L1 en deux ans, Allure (« Accompagnement à La Licence Universitaire et à la Réussite Étudiante »), ou une classe préparatoire aux études supérieures, dite classe Tremplin. Les étudiants en difficulté au cours de leur L1 pourront aussi bénéficier du parcours Allure.

### La mise en place d'un guichet unique d'accueil

Tous les étudiants et les enseignants auront accès à un guichet unique appelé Service d'Aide au Suivi Individualisé des Étudiants (SASIE) en capacité de prendre en charge leurs démarches et questionnements concernant la formation et la vie étudiante.

Le SASIE permettra de :

- centraliser l'accueil de l'étudiant en simplifiant l'organisation générale de l'accueil pédagogique et en repensant l'architecture des services ;
- coordonner son aiguillage vers les services dont il peut avoir besoin, tant pour son suivi administratif que pour ses inscriptions administratives et pédagogiques, ou encore ses demandes sociales ou son accès à la vie de campus et aux activités sportives et culturelles.